

BTS NOTARIAT
Session 2019

Informations aux candidats

- 1- Calendrier
- 2- Conditions de dépôt du dossier de l'épreuve UE6 – CPAP
- 3- Coordonnées des établissements
- 4- Composition du dossier pour les candidats de la voie scolaire
- 5- Composition du dossier pour les autres candidats
- 6- Modèle –Certificat de stage - Annexe 6
- 7- Modèle –Tableau récapitulatif des activités conduites - Annexe 7
- 8- Modèle – Fiche descriptive d'activité professionnelle - Annexe 8

1- Calendrier

Les candidats bénéficiaires de notes ne prendront en compte que les dates et les instructions se rapportant aux épreuves auxquelles ils sont réinscrits.

EPREUVES ECRITES				
EPREUVE	DATE	HORAIRES	MISE EN LOGE	CENTRES EPREUVES
E4 Droit général et droit notarial	Lundi 13 mai 2019	13h00-17h00	2 h de mise en loge	Lycée Ste Marie BOURGES Lycée Aliénor d'Aquitaine POITIERS Lycée Fernand Daguin MERIGNAC Lycée Albert Londres CUSSET Lycée Voltaire ORLEANS ERP Féret du Longbois LIMOGES
E2 Langue vivante étrangère	Mardi 14 mai 2019	10h30-12h30	2 h de mise en loge	
E1 Culture générale et expression	Mardi 14 mai 2019	14h00-18h00	2 h de mise en loge	
E3 Environnement économique et managérial du Notariat	Mercredi 15 mai 2019	14h00-17h00	2 h de mise en loge	
E5 Techniques notariales	Jeudi 16 mai 2019	13h00-18h00	2 h de mise en loge	
EPREUVES ORALES				
Date limite de dépôt des dossiers : E6 CPAP le lundi 29 avril dans les centres				
LV rares	Allemand - Italien		<i>A déterminer par les académies d'origine des candidats</i>	
E6 Conduite et présentation d'activités professionnelles	Du mardi 11 juin 2019 au jeudi 13 juin 2019	08h30-17h30	Lycée Aliénor d'Aquitaine POITIERS - Lycée Fernand Daguin MERIGNAC - Lycée Albert Londres CUSSET - Lycée Voltaire ORLEANS - IMN de Bordeaux - IMN de Clermont-Ferrand	
E2 Langue vivante étrangère EF1 Langue vivante étrangère facultative	Du lundi 3 juin 2019 au vendredi 7 juin 2019	08h30-17h30	Lycée Aliénor d'Aquitaine POITIERS - Lycée Fernand Daguin MERIGNAC - Lycée Albert Londres CUSSET - Lycée Voltaire ORLEANS	

MATERIELS AUTORISES :

La circulaire n°2015-178 du 1^{er} octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques ne sera pas mise en œuvre pour la session 2019.

En conséquence, si le sujet mentionne la possibilité d'utiliser une calculatrice, **est autorisé tout modèle, avec ou sans mode examen.**

Les candidats ayant une calculatrice **avec mode examen ne devront pas l'activer** le jour de l'épreuve.

Pour l'épreuve écrite de langue vivante étrangère, l'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé, quelle que soit l'édition.

ATTENTION : les candidats doivent conserver leur convocation jusqu'à la publication des résultats. Les renseignements qui y figurent leur permettront de consulter leurs notes dès l'affichage des résultats sur le site www.ac-orleans-tours.fr

2- Conditions de dépôt du dossier de l'épreuve UE6 – CPAP

Le dossier est à fournir en deux exemplaires composés de manière identique, selon les consignes précisées ci-dessous et sans annexe.

Il est conseillé de transmettre le dossier en envoi suivi et d'en garder une copie

Académie	Catégorie de candidat	Exemplaire authentifié par l'établissement ou l'organisme de formation envoyé à :	Exemplaire non authentifié à remettre à :	Date limite de dépôt	Lieu de passage de l'épreuve	Durée de l'épreuve
Orléans-Tours	Tout candidat	Lycée Voltaire	Lycée Voltaire	Lundi 29 avril 2019 impérativement	Lycée Voltaire	40 mn - Exposé oral du candidat de 15 mn max - Entretien avec le jury sur l'ensemble des activités professionnelles de 25 mn max
Bordeaux	Candidats INM de Bordeaux	Lycée Daguin	INM de Bordeaux		INM de Bordeaux	
	Candidats individuels	Lycée Daguin	Lycée Daguin		Lycée Daguin	
Clermont-Ferrand	Candidats INM de Clermont-Ferrand	Lycée Albert Londres	INM de Clermont Ferrand		INM de Clermont Ferrand	
	Candidats individuels	Lycée Albert Londres	INM de Clermont Ferrand		INM de Clermont Ferrand	
Poitiers	Tout candidat	Lycée Aliénor d'Aquitaine	Lycée Aliénor d'Aquitaine		Lycée Aliénor d'Aquitaine	
Limoges	Tout candidat	Lycée Aliénor d'Aquitaine	Lycée Aliénor d'Aquitaine		Lycée Aliénor d'Aquitaine	
La Réunion	Tout candidat	Lycée Voltaire	Lycée Voltaire		Rectorat de La Réunion (visio-conférence)	

3- Coordonnées des établissements :

Académie d'Orléans-Tours	Lycée Voltaire 3 Avenue Voltaire 45072 Orléans Cedex 2 ☎ 0238633620 ce.0450782F@ac-orleans-tours.fr	
Académie de Bordeaux	Lycée Fernand Daguin 15 Rue Gustave Flaubert 33698 Mérignac Cedex ☎ 0556121320 ce.0331760J@ac-bordeaux.fr	IMN -Institut Métiers Notariat 7 Rue Mably 33300 Bordeaux ☎ 0556486960 accueil@imncfnpbx.fr
Académie de Clermont-Ferrand	Lycée Albert Londres Cusset Cite Scolaire Albert Londres Boulevard Du 8 Mai 1945 03306 Cusset Cedex ☎ 0470972525 ce.0030051P@ac-clermont.fr	IMN -Institut Métiers Notariat 26 Avenue Léon Blum Pôle Tertiaire 63008 Clermont Ferrand Cedex 1 ☎ 0473177760 institut.notariat@orange.fr
Académie de Limoges	ERP Féret du Longbois 16 avenue Jean Gagnant 87031 Limoges cedex ☎ 0555335607 crp-feretdulongbois@erp-limoges-epnak.org	
Académie de Poitiers	Lycée A. D'aquitaine 41 Rue Pierre De Coubertin 86034 Poitiers Cedex ☎ 0549448100 ce.0860038Z@ac-poitiers.fr	
Académie de La Réunion	Rectorat 24, Av. Georges Brassens CS 71003 97743 Saint Denis Cedex 9 ☎ +262 (0)262481010 dec.secretariat@ac-reunion.fr	

4- Composition du dossier pour les candidats de la voie scolaire

Catégories concernées : Candidat scolaire, ex-scolaire et de l'enseignement à distance scolaire.

Exemplaire n°1 : Pour la commission d'interrogation

Cet exemplaire ne doit comporter aucune mention manuscrite, graphique ou informatique permettant de lier le candidat à son établissement formateur ou son professeur.

- ✓ Tableau récapitulatif des activités conduites

Ce tableau comportera les activités professionnelles développées au cours de la formation. Les candidats ayant échoué à la dernière session de l'examen pourront également reprendre les activités réalisées pendant les années antérieures de formation.

- ✓ Fiches descriptives d'activité professionnelle

Le candidat doit compléter au minimum quatre (4) fiches descriptives d'activité professionnelle recto/verso. **Les activités présentées doivent avoir été réalisées personnellement par le candidat durant ses périodes de stage en étude notariale.**

- ✓ Certificats de stages **originaux** et courriers de dérogations et/ou de positionnement

La durée obligatoire est de 12 semaines pendant la période scolaire, donc les périodes concomitantes aux vacances scolaires seront invalidées. Un minimum de 4 semaines consécutives de stage pendant la 1^{ère} année de formation est requis, de préférence en fin de second semestre. Ne concerne que les étudiants scolaires en établissement scolaire type EPLE.

Exemplaire n°2 : Pour le contrôle administratif

Dans cet exemplaire, les pièces constitutives du dossier sont identiques à celles de l'exemplaire n°1. Il sera signé et tamponné aux endroits indiqués. Cette dernière consigne ne s'applique pas aux candidats non inscrits dans un établissement de formation pour la session 2018.

- ✓ Tableau récapitulatif des activités conduites, signé par l'enseignant et tamponné par l'organisme formateur.
- ✓ Fiches descriptives d'activité professionnelle
- ✓ Certificats de stages originaux et courrier de dérogation

5- Composition du dossier pour les autres candidats

Catégories concernées : Candidat en alternance (contrat d'apprentissage), de la formation continue (contrat de professionnalisation et autres), de la voie professionnelle (justifiant d'au moins 3 années d'expérience en office notarial), ex-apprenti, ex-formation continue, en enseignement à distance formation continue et en enseignement à distance apprenti.

Exemplaire n°1 : Pour la commission d'interrogation

Cet exemplaire ne doit comporter aucune mention manuscrite, graphique ou informatique permettant de lier le candidat à son établissement formateur ou son professeur.

- ✓ Dossier d'activités professionnelles

Ce document de cinq pages maximum, sans annexe, rédigé par le candidat de façon individuelle, décrit deux (2) activités professionnelles caractéristiques du diplôme, conduites à l'occasion des périodes d'activité en office notarial.

La première page est une fiche de présentation générale (une page au maximum) précisant le contexte professionnel ainsi que les principales compétences du référentiel mises en œuvre à l'occasion de la réalisation des activités professionnelles.

Les pages suivantes sont consacrées à la description d'au minimum deux activités reprenant l'ensemble des tâches réalisées dans le cadre des missions confiées au candidat au sein de l'office. Ces activités seront présentées soit sous forme rédigée soit sous forme de fiches descriptives d'activité professionnelle.

- ✓ Certificats d'activités professionnelles

Ces certificats sont placés après la cinquième page du dossier.

La validité des documents attestant d'une activité professionnelle en rapport avec la spécialité du diplôme sera vérifiée.

Pour les candidats apprentis ou en contrat de professionnalisation : Attestation de l'employeur confirmant la qualité d'apprenti ou de salarié sous contrat de professionnalisation durant les deux années passées dans un ou plusieurs offices de notaires.

Pour les candidats de la formation professionnelle continue en première formation ou en situation de reconversion : Certificats de stage couvrant une période de 12 semaines.

Pour les candidats de la formation continue en situation de perfectionnement : Certificats de stage, substituables par un ou plusieurs certificats de travail en office notarial attestant de la qualité de salarié à temps plein pendant 6 mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant 1 an au cours des deux années précédant l'examen ;

Pour les candidats se présentant au titre de leur expérience professionnelle : Un ou plusieurs certificats de travail (récents) justifiant la nature et la durée de l'emploi occupé au sein d'un office notarial (minimum de trois années).

Exemplaire n°2 : Pour le contrôle administratif

Dans cet exemplaire, les pièces constitutives du dossier sont identiques à celles de l'exemplaire n°1.

Il sera signé et tamponné aux endroits indiqués. Cette dernière consigne ne s'applique pas aux candidats non inscrits dans un établissement de formation pour la session 2018.

- ✓ Dossier d'activités professionnelles
- ✓ Certificats d'activités professionnelles